



Informations relatives au développement durable pour abrnd SICAV I - Emerging Markets SDG Corporate Bond Fund

Ce document vous fournit un résumé des informations relatives au développement durable disponibles sur notre site web à propos de ce produit financier. Il est préparé en relation avec l'article 10 du règlement (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations sur la finance durable. Les informations divulguées sont requises par la loi pour vous aider à comprendre les caractéristiques et/ou les objectifs de durabilité et les risques de ce produit financier.

Date de publication: 2023-06-05

Identifiant d'entité juridique 213800ZA6YFUJIKUV566

Résumé	<p>Le Fonds est soumis à l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR ») et il est doté d'un objectif d'investissement durable.</p> <p>Conformément aux critères SFDR en matière d'investissement durable (contribution positive de l'activité économique, pas de préjudices importants causés par l'investissement et bonne gouvernance de l'entreprise bénéficiaire de l'investissement), abrnd a développé une approche pour identifier les investissements durables, dont la méthodologie est détaillée dans les questions/réponses ci-dessous. Le Fonds prévoit un minimum de 75 % d'investissements durables.</p> <p>Le Fonds n'a pas fixé de proportion minimale d'investissement dans des activités économiques alignées sur la taxonomie, y compris des activités liées à l'énergie nucléaire ou aux gaz fossiles alignées sur la Taxonomie.</p> <p>Le Fonds vise à combiner revenu et croissance en investissant principalement dans des obligations d'entreprises (prêts aux entreprises) de pays émergents, qui respectent l'approche « Emerging Markets SDG Corporate Bond Approach » du gérant de portefeuille. Le Fonds vise à surperformer l'indice JP Morgan ESG CEMBI Broad Diversified (USD) avant frais.</p> <p>Le Fonds investit au moins 90 % dans des obligations émises par des sociétés et des gouvernements. Le Fonds investit au moins 70 % dans des obligations émises par des sociétés basées dans les pays émergents ou qui y exercent une grande partie de leurs activités. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % dans des obligations émises par des gouvernements des marchés frontiers. Les émissions non libellées en Dollar US seront généralement couvertes en Dollar US. Les obligations peuvent être de tout type de qualité de crédit. Jusqu'à 100 % du Fonds peuvent être investis dans des obligations de qualité inférieure à Investment grade. Toutes les obligations seront conformes à notre approche « Emerging Markets SDG Corporate Bond Approach ». Le Fonds investira dans des entreprises (y compris des entreprises publiques) ayant au minimum 20 % de leurs revenus, bénéfices, capital ou dépenses d'exploitation ou recherche et développement liés aux ODD de l'ONU. Pour les entreprises classifiées en tant que « Financières » dans l'indice de référence, d'autres signaux de matérialité sont utilisés, sur la base des prêts et de la base de clientèle. Le Fonds investira également jusqu'à 20 % dans des leaders des ODD. Il s'agit d'entreprises considérées comme essentielles à la chaîne d'approvisionnement pour la progression vers les ODD de l'ONU, mais qui peuvent ne pas remplir actuellement l'exigence de the 20 % d'importance.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans des obligations vertes, des obligations sociales ou des obligations durables, qui peuvent apporter une contribution positive avérée à la réalisation des ODD. Jusqu'à 10 % des actifs du Fonds peuvent être investis dans des obligations émises par des entreprises qui ne respectent pas les seuils d'importance ou qui ne sont pas considérées comme des leaders ODD, tels que définis ci-dessus.</p> <p>L'indice de référence du Fonds est le JPM ESG CEMBI Broad Diversified Index. L'indice est représentatif des opportunités d'investissement que nous explorons pour le Fonds et applique les exclusions ESG. Ces dernières comprennent le filtrage binaire des sociétés non conformes au Pacte mondial des Nations unies et le filtrage négatif des sociétés qui tirent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires du charbon thermique, des ventes de tabac, de la production d'alcool ou des jeux d'argent. Les émetteurs dont le score JESG est inférieur à 20 sont également exclus. La méthodologie complète de l'indice est disponible sur le site Web de J.P. Morgan Markets. Des informations supplémentaires sur l'indice sont disponibles sur : https://www.jpmorgan.com/content/dam/jpm/cib/complex/content/markets/composition-docs/jp-morgan-esg-cembi-broad-diversified-index.pdf</p> <p>Le Fonds cherche à générer une performance solide à long terme en allouant du capital à des entreprises capables de fournir un rendement financier solide tout en démontrant un engagement fort et actif vis-à-vis d'un ou plusieurs des objectifs en matière de développement durable (ODD) de l'ONU par le biais de leurs produits, services et actions.</p> <p>Ce faisant, les entreprises montrent qu'elles contribuent à résoudre les problèmes mondiaux les plus urgents et à soutenir la transition vers une économie plus durable. Ces ODD ont été conçus pour</p>
---------------	--



répondre aux principaux défis à long terme auxquels notre planète fait face. Il s'agit notamment du changement climatique, de l'accroissement des inégalités sociales ainsi que de la production et de la consommation non durables. Nous croyons que les ODD créent pour les entreprises des opportunités tangibles de contribuer positivement à la société et à l'environnement, tout en améliorant la valeur financière à long terme de l'entreprise.

Objectifs du Fonds :

- Investir dans un portefeuille d'entreprises qui, selon nous, sont capables de fournir un rendement financier solide tout en contribuant activement à atteindre les ODD de l'ONU et à initier un changement positif et durable.
- Constituer un portefeuille diversifié d'entreprises de grande qualité par pays et par secteur, afin de générer des résultats sociétaux positifs et des retours financiers attractifs.
- Bénéficier de notre engagement proactif auprès des entreprises, où nous encourageons les changements positifs dans le comportement des entreprises.
- Tirer parti de la grande expérience d'abrdrn et de ses nombreuses ressources dans les pays émergents, avec des bureaux locaux et plus de 100 professionnels de l'investissement couvrant 80 pays et plus de 1 000 entreprises.

Le Fonds intègre notre évaluation de développement durable, qui complète le processus d'investissement spécifique à la suite de produits axée sur le développement durable. Ces fonds associeront l'analyse experte de nos équipes chargées des obligations et des actions avec l'apport de nos spécialistes ESG (aussi bien nos spécialistes internes que ceux de l'équipe de recherche ESG centralisée) pour déterminer si les ODD sont respectés. Pour les ODD, l'alignement sur le développement durable sera évalué par rapport aux huit piliers du cadre d'investissement établis par abrdrn.

Le fonds a également pris l'engagement ferme d'atteindre un objectif d'intensité de carbone inférieur à celle de l'indice de référence.

abrdrn applique également un ensemble d'exclusions d'entreprises en lien avec des exigences normatives (Pacte mondial des Nations unies, OIT et OCDE), les entreprises publiques, le tabac, le charbon thermique, le pétrole et le gaz, la production d'électricité, les jeux de hasard, l'alcool, le divertissement pour adultes et les armes. Ces critères de sélection sont contraignants et appliqués de manière systématique.

La diligence raisonnable pour chaque actif détenu est détaillée dans le document relatif à l'approche d'investissement du Fonds sur www.abrdrn.com, dans notre **Fund Centre**.

La sélection ESG du Fonds et les engagements contraignants déterminent que les objectifs durables des placements sont respectés et font partie de la construction globale du portefeuille. En outre, abrdrn prend en compte les principales incidences négatives (PAI) dans le cadre de notre processus d'investissement pour le Fonds, qui est détaillé dans les questions et réponses ci-dessous.

Le suivi des objectifs de durabilité du Fonds est effectué sur dossier par les gestionnaires de Fonds, par un contrôle systématique et de manière indépendante par les équipes de gouvernance ESG d'abrdrn.

abrdrn a sélectionné et suit plusieurs sources de données internes et externes pour atteindre les objectifs de durabilité. Dans le cadre des processus d'intégration et de révision, nous avons mis en place plusieurs contrôles pour tester la qualité, ce qui inclut, sans s'y limiter, la couverture, les contrôles de validité et la cohérence.

Pour plus de détails sur les politiques de gérance et d'engagement, veuillez consulter le rapport de gérance d'abrdrn publié sur www.abrdrn.com sous **Investissement durable**, sous la section **Gouvernance et propriété active**.

Pas de préjudice important pour l'objectif d'investissement durable

La mesure utilisée par le Fonds est une cible d'intensité carbone inférieure à celle de l'indice de référence. Le Fonds investira dans des sociétés dont au minimum 20 % du chiffre d'affaires, du bénéfice, des capitaux ou des dépenses d'investissement et de recherche et développement sont liés aux ODD de l'ONU. Pour les entreprises classifiées en tant que « Financières » dans l'indice de référence, d'autres signaux de matérialité sont utilisés, sur la base des prêts et de la base de clientèle. Le Fonds investira également jusqu'à 20 % dans des leaders des ODD.

Il réduit également son univers d'investissement d'au moins 20 %.

Tel qu'exigé par le règlement délégué du SFDR, l'investissement ne cause aucun préjudice important (exigence « DNSH », ou « Do No Significant Harm ») à aucun des objectifs d'investissement durable.

abrdrn a créé un processus en 3 étapes pour assurer la prise en compte de l'exigence DNSH :

i. Des exclusions sectorielles

abrdrn a identifié un certain nombre de secteurs qui sont automatiquement exclus de la catégorie des investissements durables en raison des préjudices importants qu'ils causent. Il s'agit notamment des secteurs suivants : (1) défense, (2) charbon, (3) exploration pétrolière et gazière et activités associées, (4) tabac, (5) jeux de hasard et (6) alcool.



	<p>ii. Le test binaire DNSH Le test portant sur le principe consistant à ne pas causer de préjudice important est un test binaire de conformité/non-conformité qui indique si l'entreprise satisfait les critères de l'article 2, paragraphe 17, du SFDR. Selon la méthodologie d'abrdn, pour réussir le test, une entreprise doit n'avoir aucun lien avec des armes controversées, tirer moins de 1 % de son chiffre d'affaires du charbon thermique et moins de 5 % d'activités liées au tabac, ne pas être productrice de tabac et ne faire l'objet d'aucune controverse ESG sévère ou très sévère (« rouge »). Si l'entreprise échoue à ce test, elle ne peut pas être considérée comme un investissement durable. L'approche d'abrdn est alignée sur les PIN précisées dans les tableaux 1, 2 et 3 du Règlement délégué SFDR et repose sur des sources de données externes et des informations internes abrdn.</p> <p>iii. Les signaux de matérialité « DNSH » À l'aide d'un certain nombre de filtres et de signaux supplémentaires, abrdn examine les autres indicateurs de PIN définis par le Règlement délégué SFDR pour identifier les domaines à améliorer ou les éventuels problèmes à venir. Ces indicateurs ne sont pas considérés comme ayant une incidence négative importante. Par conséquent, une société dont les signaux de matérialité « DNSH » sont actifs peut tout de même être considérée comme un investissement durable. L'objectif d'abrdn est d'améliorer ses activités d'engagement pour se concentrer sur ces domaines et d'obtenir de meilleurs résultats en résolvant le problème.</p> <p>Le Fonds utilise des filtres basés sur des normes et des filtres de controverse pour exclure les sociétés susceptibles d'enfreindre les normes internationales décrites dans les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.</p>
<p>Objectif d'investissement durable du produit financier</p>	<p>Notre Fonds Emerging Markets SDG Corporate Bond cherche à générer une performance solide à long terme en allouant du capital à des entreprises capables de fournir un rendement financier solide tout en démontrant un engagement fort et clair vis-à-vis d'un ou plusieurs des objectifs en matière de développement durable (ODD) de l'ONU par le biais de leurs produits, services et actions.</p> <p>Ce faisant, les entreprises montrent qu'elles contribuent à résoudre les problèmes mondiaux les plus urgents et à soutenir la transition vers une économie plus durable. Ces ODD ont été conçus pour répondre aux principaux défis à long terme auxquels notre planète fait face. Il s'agit notamment du changement climatique, de l'accroissement des inégalités sociales ainsi que de la production et de la consommation non durables. Nous croyons que les ODD créent pour les entreprises des opportunités tangibles de contribuer positivement à la société et à l'environnement, tout en améliorant la valeur financière à long terme de l'entreprise.</p> <p>Le Fonds cherche à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investir dans un portefeuille d'entreprises qui, selon nous, sont capables de fournir un rendement financier solide tout en contribuant activement à atteindre les ODD de l'ONU et à initier un changement positif et durable. • Constituer un portefeuille diversifié d'entreprises de grande qualité par pays et par secteur, afin de générer des résultats sociétaux positifs et des retours financiers attractifs. • Bénéficier de notre engagement proactif auprès des entreprises, où nous encourageons les changements positifs dans le comportement des entreprises. • Tirer parti de la grande expérience d'abrdn et de ses nombreuses ressources dans les pays émergents, avec des bureaux locaux et plus de 100 professionnels de l'investissement couvrant 80 pays et plus de 1 000 entreprises. <p>Le Fonds intègre notre évaluation de développement durable, qui complète le processus d'investissement spécifique à la suite de produits axée sur le développement durable. Ces fonds associeront l'analyse experte de nos équipes chargées des obligations et des actions avec l'apport de nos spécialistes ESG (aussi bien nos spécialistes internes que ceux de l'équipe de recherche ESG centralisée) pour déterminer si les ODD sont respectés. Pour les ODD, l'alignement sur le développement durable sera évalué par rapport aux huit piliers du cadre d'investissement établis par abrdn.</p> <p>L'indice de référence du Fonds est JPM ESG CEMBI Broad Diversified. L'indice est représentatif des opportunités d'investissement que nous explorons pour le Fonds et applique les exclusions ESG. L'indice est construit en tenant compte des facteurs environnementaux et socio-éthiques en excluant les émetteurs qui appartiennent à certains secteurs en particulier, dont le charbon thermique, le tabac et les armes. Les critères d'exclusion englobent également un aspect relatif à la durabilité des entreprises en filtrant les émetteurs qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les émetteurs dont le score JESG est inférieur à 20 sont également exclus. La méthodologie complète de l'indice est disponible sur le site Web de J.P. Morgan Markets.</p>
<p>Stratégie d'investissement</p>	<p>Le Fonds cherche à générer une performance solide à long terme en allouant du capital à des entreprises capables de fournir un rendement financier solide tout en démontrant un engagement fort et clair vis-à-vis d'un ou plusieurs des objectifs en matière de développement durable (ODD) de l'ONU par le biais de leurs produits, services et actions.</p> <p>Ce faisant, les entreprises montrent qu'elles contribuent à résoudre les problèmes mondiaux les plus urgents et à soutenir la transition vers une économie plus durable. Ces ODD ont été conçus pour répondre aux principaux défis à long terme auxquels notre planète fait face. Il s'agit notamment du</p>



changement climatique, de l'accroissement des inégalités sociales ainsi que de la production et de la consommation non durables. Nous croyons que les ODD créent pour les entreprises des opportunités tangibles de contribuer positivement à la société et à l'environnement, tout en améliorant la valeur financière à long terme de l'entreprise.

Objectifs du Fonds :

- Investir dans un portefeuille d'entreprises qui, selon nous, sont capables de fournir un rendement financier solide tout en contribuant activement à atteindre les ODD de l'ONU et à initier un changement positif et durable.
- Constituer un portefeuille diversifié d'entreprises de grande qualité par pays et par secteur, afin de générer des résultats sociétaux positifs et des retours financiers attractifs.
- Bénéficier de notre engagement proactif auprès des entreprises, où nous encourageons les changements positifs dans le comportement des entreprises.
- Tirer parti de la grande expérience d'abrdrn et de ses nombreuses ressources dans les pays émergents, avec des bureaux locaux et plus de 100 professionnels de l'investissement couvrant 80 pays et plus de 1 000 entreprises.

Le Fonds intègre notre évaluation de développement durable, qui complète le processus d'investissement spécifique à la suite de produits axée sur le développement durable. Ces fonds associeront l'analyse experte de nos équipes chargées des obligations et des actions avec l'apport de nos spécialistes ESG (aussi bien nos spécialistes internes que ceux de l'équipe de recherche ESG centralisée) pour déterminer si les ODD sont respectés. Pour les ODD, l'alignement sur le développement durable sera évalué par rapport aux huit piliers du cadre d'investissement établis par abrdrn.

En outre, nous appliquons un ensemble d'exclusions d'entreprises en lien avec des exigences normatives (Pacte mondial des Nations unies, OIT et OCDE), le tabac, le charbon thermique, le pétrole et le gaz, la production d'électricité, les jeux d'argent, l'alcool, le divertissement pour adultes et les armes.

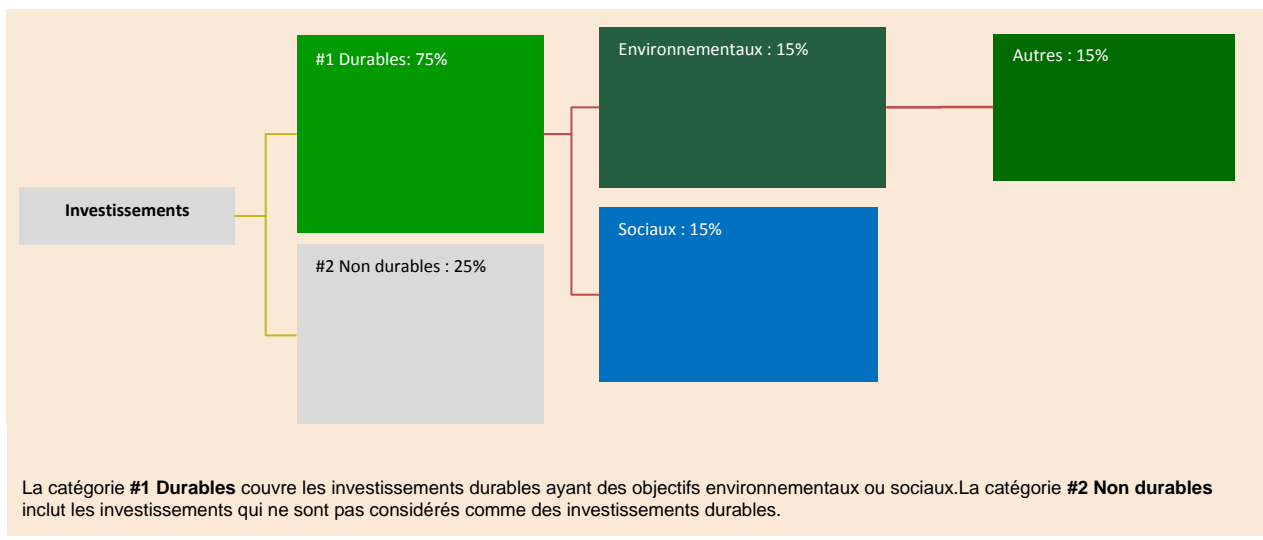
Pour ce Fonds, la société bénéficiaire des investissements doit suivre de bonnes pratiques de gouvernance, notamment concernant des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales. Cela peut être démontré par le suivi de certains indicateurs PAI tels que la corruption, la conformité fiscale et la diversité. abrdrn filtre également les investissements qui possèdent des scores de gouvernance faibles en se basant sur les scores ESG internes dans le processus d'investissement. Nos scores de gouvernance évaluent la structure de gouvernance d'une entreprise (y compris les politiques de rémunération) et la qualité et le comportement de son leadership et de sa direction. Un score faible sera généralement attribué en cas de préoccupations liées à des controverses financièrement importantes, à une mauvaise conformité fiscale ou à des problèmes de gouvernance, ou encore à un mauvais traitement des employés ou des actionnaires minoritaires.

L'investissement doit également être conforme aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Le non-respect ou les violations de ces normes internationales sont signalés par une controverse basée sur les événements et sont référencés dans le processus d'investissement.

Proportion d'investissements

Le Fonds s'engage à un minimum de 75 % d'investissements durables, dont au moins 15% dans des actifs qui ont un objectif environnemental et 15% dans des actifs qui ont des objectifs sociaux.

Le Fonds investit un maximum de 25 % de ses actifs dans la catégorie « Non durable », qui comprend principalement des liquidités, des instruments du marché monétaire et des instruments dérivés.





<p>Contrôle de l'objectif d'investissement durable</p>	<p>Première ligne Nos équipes d'investissement ont la responsabilité première de mettre en œuvre la stratégie d'investissement. Nos comités de gouvernance de l'investissement durable soutiennent les bureaux d'investissement en ce qui concerne la mise en œuvre du cadre et la compréhension de l'environnement réglementaire.</p> <p>Deuxième ligne Risques liés à l'investissement Le département des risques liés à l'investissement d'abrdrn effectue l'analyse des risques et de leur contribution globale au profil de risque du Fonds. Le code couleur (rouge, orange ou vert) des fonds ainsi que les mesures prises pour traiter les risques modérés/élevés sont communiqués aux conseils d'administration et aux comités pertinents tel que requis, de façon régulière. Le département des risques liés à l'investissement entreprend également une révision annuelle des profils de risque des fonds afin de déterminer l'efficacité des limites actuelles et toute tendance potentielle à venir.</p> <p>Conformité La fonction de conformité d'abrdrn examine une série de documents juridiques et réglementaires des fonds pour s'assurer qu'ils sont conformes aux réglementations. La fonction Conformité examine également les communications marketing, y compris les documents spécifiques et non spécifiques aux fonds, afin de s'assurer que les documents marketing et les déclarations relatives à l'ESG sont clairs, équitables et non trompeurs.</p> <p>La fonction Conformité EMEA d'abrdrn joue un rôle clé dans le contrôle des limites d'investissement liées à l'ESG et du respect des engagements contraignants des fonds qui présentent des caractéristiques environnementales ou sociales (conformément à l'article 8 du SFDR) et des fonds qui poursuivent des objectifs d'investissement durable (conformément à l'article 9 du SFDR). Par le biais du groupe de travail Réglementation et normes ESG, la fonction Conformité communique l'ensemble des développements et des nouvelles exigences en matière de réglementation aux parties prenantes pertinentes de première ligne afin de s'assurer que ces éléments soient pris en compte et intégrés comme il se doit à l'approche d'investissement d'abrdrn, et reflétés adéquatement dans nos informations importantes. Au sein de ce groupe de travail, les équipes Conformité de toutes les juridictions où abrdrn opère sont représentées.</p> <p>Enfin, une équipe dédiée de surveillance et suivi exécute un programme basé sur le risque pour fournir une assistance à la direction quant à l'efficacité des contrôles visant à assurer la conformité réglementaire. Le résultat de ces examens est rapporté aux conseils d'entités pertinents et autres forums de gouvernance, notamment le comité risque et capital, le comité d'audit de groupe et la réunion de contrôles de l'équipe de direction exécutive. Les activités d'assurance comprennent à la fois des examens thématiques des risques ou des sujets réglementaires et des examens ciblés sur des résultats réglementaires ou clients spécifiques.</p> <p>Troisième ligne La fonction d'audit interne d'abrdrn effectue des audits internes, notamment sur la mise en œuvre des règles de durabilité, dans le cadre de son programme d'audit interne.</p>
<p>Méthodes</p>	<p>Notre Fonds Emerging Markets SDG Corporate Bond cherche à générer une performance solide à long terme en allouant du capital à des entreprises capables de fournir un rendement financier solide tout en démontrant un engagement fort et clair vis-à-vis d'un ou plusieurs des objectifs en matière de développement durable (ODD) de l'ONU par le biais de leurs produits, services et actions.</p> <p>Ce faisant, les entreprises montrent qu'elles contribuent à résoudre les problèmes mondiaux les plus urgents et à soutenir la transition vers une économie plus durable. Ces ODD ont été conçus pour répondre aux principaux défis à long terme auxquels notre planète fait face. Il s'agit notamment du changement climatique, de l'accroissement des inégalités sociales ainsi que de la production et de la consommation non durables. Nous croyons que les ODD créent pour les entreprises des opportunités tangibles de contribuer positivement à la société et à l'environnement, tout en améliorant la valeur financière à long terme de l'entreprise.</p> <p>Objectifs du Fonds :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investir dans un portefeuille d'entreprises qui, selon nous, sont capables de fournir un rendement financier solide tout en contribuant activement à atteindre les ODD de l'ONU et à initier un changement positif et durable. • Constituer un portefeuille diversifié d'entreprises de grande qualité par pays et par secteur, afin de générer des résultats sociétaux positifs et des retours financiers attractifs. • Bénéficier de notre engagement proactif auprès des entreprises, où nous encourageons les changements positifs dans le comportement des entreprises. • Tirer parti de la grande expérience d'abrdrn et de ses nombreuses ressources dans les pays émergents, avec des bureaux locaux et plus de 100 professionnels de l'investissement couvrant 80 pays et plus de 1 000 entreprises. <p>Le Fonds intègre notre évaluation de développement durable, qui complète le processus d'investissement spécifique à la suite de produits axés sur le développement durable. Ces fonds associeront l'analyse experte de nos équipes chargées des obligations et des actions avec l'apport de nos spécialistes ESG (aussi bien nos spécialistes internes que ceux de l'équipe de recherche ESG</p>



	<p>centralisée) pour déterminer si les ODD sont respectés. Pour les ODD, l'alignement sur le développement durable sera évalué par rapport aux huit piliers du cadre d'investissement établis par abrdn.</p> <p>L'indice de référence du Fonds est JPM ESG CEMBI Broad Diversified. L'indice est représentatif des opportunités d'investissement que nous explorons pour le Fonds et applique les exclusions ESG. L'indice est construit en tenant compte des facteurs environnementaux et socio-éthiques en excluant les émetteurs qui appartiennent à certains secteurs en particulier, dont le charbon thermique, le tabac et les armes. Les critères d'exclusion englobent également un aspect relatif à la durabilité des entreprises en filtrant les émetteurs qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les émetteurs dont le score JESG est inférieur à 20 sont également exclus. La méthodologie complète de l'indice est disponible sur le site Web de J.P. Morgan Markets.</p> <p>ce Fonds tient compte des principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité.</p> <p>Les indicateurs PAI sont des chiffres qui mesurent les effets négatifs sur des questions environnementales et sociales. abrdn tient compte des PAI dans le processus d'investissement pour le Fonds, ce qui peut inclure d'envisager s'il convient d'effectuer ou non un investissement. On peut également y recourir en guise d'outil d'engagement si, par exemple, aucune politique n'a été mise en place et où cela serait bénéfique, ou lorsque les émissions carbone sont considérées comme élevées, abrdn pourra chercher la création d'un objectif de réduction à long terme et d'un plan associé. abrdn évalue les PAI en utilisant entre autres, les indicateurs PAI indiqués dans le règlement délégué du SFDR ; cependant, en fonction de la disponibilité des données, de leur qualité et de leur pertinence en ce qui concerne les investissements, il est possible que tous les indicateurs PAI du SFDR ne soient pas pris en compte. Lorsque le Fonds tient compte des PAI, des informations sur cette prise en compte sera mise à disposition dans les rapports annuels.</p>
<p>Sources et traitement des données</p>	<p>Sources de données</p> <p>Nous avons sélectionné plusieurs sources de données qui ont pour but d'atteindre un objectif d'investissement durable. abrdn utilise une combinaison des approches suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. une combinaison de sources de données accessibles au public pour identifier les entreprises susceptibles de ne pas satisfaire à nos exigences de sélection, ou à nos évaluations DNSH ou PIN. En outre, nous utilisons des données externes pour identifier les obligations vertes et/ou sociales, ainsi que pour calculer les revenus environnementaux ou sociaux à l'aide de données publiées ou des estimations ; et 2. en utilisant nos propres connaissances, nous superposons la méthodologie quantitative avec un certain nombre de sources de données internes, y compris des cadres de notation ESG exclusifs sur site, des scores ESG exclusifs centraux, des estimations sectorielles de contribution économique ou des données publiées dans le cadre de nos propres activités d'engagement ou de recherche primaire. <p>Les normes techniques réglementaires de l'UE invitent les acteurs du marché financier à se procurer des données sur la durabilité de diverses manières, notamment par le biais de fournisseurs de recherche, d'analyses internes, d'études commandées, d'informations accessibles au public et d'engagements directs avec les entreprises. Les sources suivantes sont utilisées par abrdn et nos fournisseurs de données tiers pour collecter les données relatives aux entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication directe de l'entreprise : rapports sur le développement durable, rapports annuels, dépôts réglementaires, sites web des entreprises et contacts directs avec les représentants des entreprises. • Communication indirecte de l'entreprise : données publiées par les agences gouvernementales, associations industrielles et commerciales, et fournisseurs de données financières. • Communication directe avec les entreprises comme décrit ci-dessus dans Communication avec les entreprises. Lorsque les informations fournies par les entreprises ne sont pas disponibles, nous pouvons choisir d'utiliser des estimations. <p>Ces ensembles de données sont construits sur la base de méthodologies exclusives et alimentés par des données provenant d'entreprises, de pairs du marché et du secteur, de médias, d'ONG, d'institutions multilatérales et d'autres institutions crédibles. Nos fournisseurs tiers utilisent un large éventail d'informations provenant de divers outils et sources, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sites Internet des entreprises • Rapports annuels des entreprises et dépôts réglementaires • Agences financières publiques et publications • Fournisseurs de données financières • Médias et journaux • Rapports et sites Internet des organisations non gouvernementales (ONG) <p>Processus d'assurance qualité des données</p> <p>Sources de données tierces</p> <p>Nous veillons à ce que nos sources de données tierces suivent un processus d'assurance qualité rigoureux. L'exactitude des données et les profils d'entreprises font l'objet d'un examen par des pairs avant leur inclusion finale dans les ensembles de données. En outre, nos fournisseurs de données tiers disposent d'une méthode d'escalade pour les cas qui nécessitent une interprétation plus approfondie ou une mise à jour de la méthodologie pertinente.</p> <p>Dans le cadre de notre processus d'intégration ou d'examen, nous avons plusieurs contrôles en place qui testent la qualité, incluant sans s'y limiter, la couverture, les vérifications de validité et la cohérence. Le cadre de gouvernance des données et les modèles d'exploitation de la gestion des données de notre</p>



	<p>entreprise comprennent l'application de mesures qui permettent de profiler les données, de saisir l'historique complet et d'appliquer des règles de qualité pour contrôler les données essentielles à nos processus d'investissement. Ces services sont davantage complétés par l'existence de propriétaires et de gestionnaires de données dans l'ensemble de l'entreprise.</p> <p>Pour chaque source de données externe, nous conservons des enregistrements de la proportion de données estimées (c'est-à-dire non disponibles dans les rapports de l'entreprise), et nous cherchons à minimiser cela avec des données publiées dans la mesure du possible.</p> <p>Processus d'évaluation qualitative Dans tous les cas où nous appliquons une analyse qualitative, celle-ci est suivie d'un processus rigoureux d'assurance et de contrôle qualité.</p> <p>Qualité des données Pour les évaluations tierces et qualitatives, le pourcentage de données communiquées varie au cas par cas, en fonction de la taille de l'entreprise et de la région dans laquelle elle se trouve. Par exemple, une grande entreprise européenne sera généralement tenue au devoir de communication par la réglementation applicable, et les estimations utilisées dans notre méthodologie seront limitées ou inexistantes. Toutefois, lorsque les données divulguées sont limitées, par exemple dans les petites entreprises, il est possible que la majorité de la valeur de l'investissement durable soit obtenue à partir d'estimations. Dans la plupart des cas, un mélange de données communiquées et de données estimées est utilisé dans la méthodologie, avec généralement plus de données communiquées en ce qui concerne les caractéristiques environnementales, et plus de données estimées en ce qui concerne les caractéristiques sociales. Nous utilisons plusieurs fournisseurs de données et les données réelles et estimées disponibles varient selon les fournisseurs, mais la moyenne des données estimées est d'environ 20 %.</p>
<p>Limites aux méthodes et aux données</p>	<p>Nous reconnaissons que le fait de se fier uniquement à des données quantitatives divulguées peut être une limite due aux difficultés d'obtention de données fiables de la part des entreprises, et aussi en raison de l'absence dans certaines régions de toute obligation réglementaire de divulguer de telles données. Ainsi, nous tirons également parti de nos recherches et analyses d'investissement pour compléter nos évaluations, avec des données ou évaluations estimées. Cependant, cela peut différer des données qui sont ensuite publiées dans les rapports des entreprises ou dans le cadre d'engagements.</p> <p>La taxonomie de l'UE se concentre sur l'activité économique sous-jacente qui est alignée sur un objectif environnemental (ou à l'avenir social). La taxonomie de l'UE se base sur des données tangibles de revenu ou de coûts d'exploitation ou d'investissement alignés pour démontrer la conformité. En conséquence, abrdrn a aligné sa méthode de calcul des investissements durables en vertu du SFDR sur cette approche, car nous pensons qu'elle est plus proche de l'orientation future probable de la réglementation.</p>
<p>Diligence raisonnable</p>	<p>La diligence raisonnable pour chaque actif détenu est détaillée dans le document d'approche d'investissement du Fonds, publié sur www.abrdrn.com, dans notre Fund Centre.</p>
<p>Politiques d'engagement</p>	<p>Propriété active De notre point de vue, la bonne gouvernance et la bonne gestion sont vitales pour protéger la façon dont une entreprise est gérée et pour s'assurer qu'elle fonctionne de façon responsable en ce qui concerne ses clients, ses employés, ses actionnaires et la communauté au sens large. abrdrn estime également que les marchés et les entreprises qui adoptent les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise et de gestion du risque (notamment la gestion des risques environnementaux et sociaux) sont plus à même de fournir une performance d'investissement durable à long terme. En tant que propriétaires d'entreprises, le processus de gestion fait naturellement partie de notre approche d'investissement, car nous cherchons à bénéficier de leur succès à long terme au nom de nos clients. Nos gérants de Fonds et nos analystes rencontrent régulièrement la direction et les directeurs non exécutifs des entreprises dans lesquelles nous investissons.</p> <p>Engagement ESG L'engagement auprès des équipes de direction des sociétés concernées fait partie du processus d'investissement d'abrdrn et de notre programme de gestion continu. Il nous permet d'avoir une vision plus globale d'une entreprise, notamment les risques ESG actuels et futurs qu'elle doit gérer et les opportunités dont elle pourrait bénéficier. Cela nous donne également l'occasion d'évoquer les sujets de préoccupation, de partager les meilleures pratiques et d'encourager les changements positifs. Les priorités en matière d'engagement sont établies à l'aide des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • notre ESG House Score, en combinaison avec • les résultats de la recherche bottom-up de nos équipes d'investissement dans toutes les catégories d'actifs, et • les domaines d'intérêt thématique de nos activités de gestion au niveau de l'entreprise. <p>Veillez également consulter notre rapport de gestion publié sur www.abrdrn.com dans la rubrique Investissement durable.</p>
<p>Réalisation de l'objectif d'investissement durable</p>	<p>Les sections ci-dessus indiquent la façon dont le Fonds atteint son objectif d'investissement durable. L'indice J.P. L'indice Morgan ESG CEMBI Broad Diversified (USD) réplique les titres de créance liquides, à taux fixe et variable, émis en Dollar US par des sociétés des marchés émergents. Il applique une notation ESG et une méthodologie de filtrage pour s'orienter vers les émetteurs les mieux notés sur les critères ESG et les émetteurs d'obligations vertes, et pour sous-pondérer et supprimer les émetteurs</p>



les moins bien classés. L'indice J.P. Morgan ESG CEMBI Broad Diversified (USD) est basé sur l'indice phare J.P. Morgan CEMBI Broad Diversified. La notation ESG inclut une moyenne mobile sur 3 mois et fait l'objet de mises à jour trimestrielles. Des informations supplémentaires sont disponibles sur : <https://www.jpmorgan.com/content/dam/jpm/cib/complex/content/markets/composition-docs/jp-morgan-esg-cembi-broad-diversified-index.pdf>